



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 DECEMBRE 2011

Mesdames : Danie PHELIZON, Michèle CAQUIN, Patricia FROISSART, Djamila LASRI, Laure GIULIOLI, Fabienne GRU, Viviane BERNIER

Messieurs : Germain BUCHET, Joël VANDERSTIGEL, Xavier BELAIR, Stéphane MOURET, Jean-Marc SERGENT Jean-Claude RENOTTE, Richard ZADROS

Absents : Toufik BENCHAIBA, , Sophie MAGUER, Valérie BENATAR, Laurence PICHEAU, Patrick DUPONT, Xavier TERRADE,

Pouvoirs : Bernard THOISON à Jean-Claude RENOTTE
Dominique GRIS à Patricia FROISSART
Dominique COGNARD à Djamila LASRI

Secrétaire de Séance : Viviane BERNIER

Ouverture de Séance : 20H45

Monsieur le Maire félicite et remercie les acteurs du marché de Noël pour la réussite de cette manifestation.

1 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 27 octobre 2011

Le compte rendu n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, il nous convient de l'approuver et de la signer.

2 - Indemnité du percepteur

La loi du 2 mars 1982, l'article 97 de la loi 82/213 et le décret 82/979 du 19 novembre 82 précisent les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au percepteur / receveur du Trésor Public.

Nous demandons régulièrement le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et monsieur le Maire propose donc de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

Le calcul se fait en appliquant un pourcentage en fonction des moyennes des dépenses des 3 derniers exercices.

Au mois d'avril, nous avons accueilli un nouveau percepteur et il convient donc de répartir le montant ainsi :

- ✓ Monsieur BOUCHUT (janvier à mars) = 204,84 €
- ✓ Monsieur BENOIT (avril à décembre) = 614,51 €

Le montant total s'élève à 819, 35 € contre 818,08 € l'an passé.

Cette somme a été inscrite au budget primitif 2011.

Approbation du conseil – 1 abstention

3 - Décisions modificatives au budget 2011

La clôture des comptes arrive et il nous convient d'apporter une modification pour régler les dépenses de fin d'année sur un chapitre :

Au chapitre 66 (charges financières) article 6618 (intérêts de la ligne de trésorerie) il manque, pour clôturer l'année 3 000 € car nous avons sous-estimé les intérêts de cette ligne.

Cette régularisation sera effectuée sur un chapitre où il n'y aura plus de dépense cette année (charge de personnel).

Il nous convient de réaliser les écritures suivantes :

Chapitre 66 – Article 6618 = + 3 000 €

Chapitre 012 – Article 6413 = - 3 000 €

Ces modifications ne changent pas l'équilibre du Budget primitif 2011 ni les montants totaux prévus en Fonctionnement et en Investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

4 - Ouverture des crédits 2012

M14 – Budget communal

Dans l'attente du vote du Budget 2012 et conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités locales, nous devons ouvrir les crédits en investissement pour l'année 2012 dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2011

	crédits ouverts en 2011	¼ crédits ouverts en 2012
Chapitre 20	89 500,00	22 375,00
Chapitre 21	525 000,38	131 250,09
Chapitre 23	150 000,00	37 500,00

M49 – Budget eau et assainissement

	crédits ouverts en 2011	¼ crédits ouverts en 2012
Chapitre 20	-	-
Chapitre 21	10 139,98	2 534,99
Chapitre 23	215 000,00	53 750,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

5 - Classes de découverte 2011/2012

Deux classes de découverte sont prévues pendant cette année scolaire.

- ✓ La première, organisée par CAP Monde, sur le thème « Naturosport », se déroulera à Sillé le Guillaume dans la Sarthe et concernera les 50 enfants des classes de CM1 de Madame Meyssonier et Monsieur Dulieu.
Elle aura lieu du 23 au 30 mars 2012.
Son coût : 547 € / enfant soit 27 350 € au total.
La commune prend en charge 50% de la dépense.
Le coût par famille est donc de 273,50 €
Le coût pour la commune de 13 675 €

- ✓ La seconde, organisée par Hémisphère, sur le thème « Astronomie » se déroulera à Pont-les-Bains en Aveyron et concernera 25 enfants de CM1/CM2 de Mesdames Barat et Radet.
Elle aura lieu du 7 au 15 mai 2012.
Son coût : 657 € / enfant soit 16 425,00 au total.
La commune prend en charge 50% de la dépense.
Le coût par famille est donc de 328,50 €.
Le coût pour la commune de 8212,50 €

Pour le moment il conviendra donc d'inscrire au BP 2012 la somme de 43 775 € pour le règlement des classes de découvertes 2012.

Les recettes seront de 21 887,50 €.

Pour mémoire pour l'année dernière : 104 052 €

Chiens de traîneaux = 31 740 €

Noirmoutier = 8 143 €

Ile Tudy = 14 759 €

St Hilaire de Riez = 30 240 €

Salle les sources = 19 170 €

Il convient donc également de voter le montant attribué par jour aux enseignants accompagnant les enfants soit 25,70 € par jour au titre de l'indemnité de classe de découverte.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

6 - CONTRAT REGIONAL : Approbation du montant de l'avant-projet définitif

Suite aux différentes réunions avec Martine Bigeault, l'architecte du cabinet Bigeault-Taïeb missionné pour la réalisation de la salle multi-activités, il nous est demandé d'approuver le dernier montant estimatif des travaux de ce projet suite à l'avant-projet définitif que nous avons approuvé lors du dernier conseil.

Il s'élève à 3 143 000 € HT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

7 - Affiliation au CIG de la caisse des écoles de Corbeil Essonnes

Le président de la caisse des écoles de Corbeil Essonnes a adressé au Centre de Gestion de la Grande couronne une demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 85 et de l'article 15 de la loi n°84-53 du 26 janvier 84 modifiée, cette demande doit être soumise à l'ensemble des collectivités et établissements affiliés.

Nous devons donc approuver cette affiliation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

8 - Divers

✓ Personnel

Un agent territorial étant lauréate du concours d'animateur territorial, il convient donc de la nommer sur son nouveau grade et de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe au 01/01/2012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Informations diverses

- ✓ Enquête publique du 19/12/2011 au 19/01/2012 concernant l'épandage des boues du SIAAP (Syndicat Interdépartemental d'assainissement de l'Agglomération Parisienne) sur 31 communes du Val d'Oise sont Saint-Witz.

✓ Association du personnel

Depuis des années la commune organise un repas à l'attention du personnel communal. Ce repas est l'occasion pour le conseil municipal de faire un bilan de fin d'année, de remercier et féliciter le personnel pour le travail accompli ainsi que les réussites aux concours.

Ce repas coûte à la commune de plus en plus cher et l'association du personnel communal a proposé de prendre en charge l'organisation de ce repas moyennant une subvention communale.

Nous avons eu l'idée par contre d'organiser à chaque début d'année une « galette du personnel communal » qui sera l'occasion pour nous de dresser un bilan annuel autour de la galette et d'un petit verre de l'amitié.

Pour cette première année, la date est fixée au samedi 28 janvier 2012.

La commune délègue également à l'association la gestion des bons de Noël pour les enfants moyennant une subvention.

L'idée nouvelle est de donner un « bon » non pas aux enfants mais aux agents qui chaque jour travaillent pour la commune.

Cela permettra de satisfaire plus de monde, quitte à diminuer le montant, car beaucoup d'agents n'ont pas ou plus d'enfants. Ensuite libre à chacun de l'utiliser au choix pour ses enfants ou pour lui-même.

Le personnel sera informé de ces changements lors d'une réunion organisée le 16 janvier 2012.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Fin de séance : 22h15

Le secrétaire de séance
Viviane BERNIER

Le Maire
Germain BUCHET